

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

25, rue du Lycée

ACCES DU PUBLIC :

par le Palais de Justice

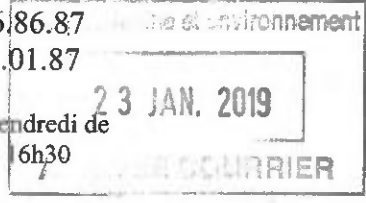
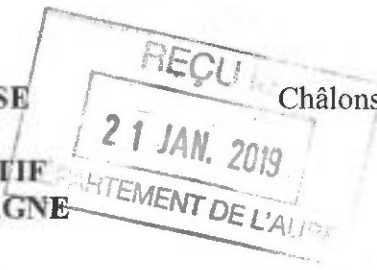
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

CEDEX

Téléphone : 03.26.66.86.87

Télécopie : 03.26.21.01.87

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30



→ J... Bd  
Châlons-en-Champagne, le 18/01/2019

E19000003 / 51

Monsieur le Président  
Conseil Départemental de l'Aube  
Pôle Patrimoine et Environnement  
Hôtel du Département  
2 rue Pierre Labonde  
BP 394  
10026 TROYES CEDEX

Dossier n° : E19000003 / 51

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : le périmètre de l'aménagement foncier rural sur le territoire de la commune de VILLE-AUX-BOIS (10), par le Département de l'Aube, dont le siège est en l'Hôtel du Département à TROYES (10026), 2 rue Pierre Labonde

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué du tribunal a désigné M. Gérard BRU, demeurant 14, Rue de Saint Etienne, VILLETTE SUR AUBE (10700) (tel : 03 25 37 09 29 ; portable : 06 89 30 52 62) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.


Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et informer le tribunal dans l'hypothèse où l'enquête serait reportée, suspendue ou annulée.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,  
ou par délégation le Greffier,

  
Christine BRISTIEL



PPE - Diffusion	Action	Information
DGA		
SACA		
BATIMENTS		
DAE		
DTCC		
LABORATOIRE		
CSA		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

16/01/2019

N° E19000003 /51

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

LE VICE-PRÉSIDENT  
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 11/01/2019, la lettre par laquelle le Président du Conseil Départemental de l'Aube demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le périmètre de l'aménagement foncier rural sur le territoire de la commune de VILLE-AUX-BOIS (Aube), par le Département de l'Aube, dont le siège est en l'Hôtel du Département à TROYES (10026), 2 rue Pierre Labonde ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Gérard BRU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge du Département de l'Aube.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au Département de l'Aube et à M. Gérard BRU.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 16/01/2019

Pour expédition conforme  
Châlons en Champagne, le 18 janvier 2019  
le Greffier,



Christine BRISTIEL

Le Vice-Président,

signé

Antoine DURUP de BALEINE